

SAINT-JEAN-CHAMBRE

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2020

Présents : Joël CHARRETTE, Sébastien ROSTAIND, Yannick BOUVARD, Bernard CANAT, Stéphanie CHAUSSINAND, Kevin CHIEZE, Jules DREUMONT, Blandine BALAY, Laurence SEYCHAL, Gilles DURAND, Nadine DUNOYER.

Le quorum étant atteint le Conseil peut délibérer.

Stéphanie CHAUSSINAND est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 9h10.

Bernard NOUALY procède à l'ouverture du Conseil Municipal d'installation de Saint-Jean-Chambre.

Les conseillers sont déclarés dans leurs fonctions.

Bernard NOUALY introduit ce premier Conseil Municipal en quelques mots puis il transmet la présidence à Joël CHARRETTE, doyen de l'assemblée.

Joël CHARRETTE prononce une allocution puis il s'adresse aux élus et leur demande qui souhaite se présenter à la fonction de maire.

Une seule candidature est déclarée : Gilles DURAND

2 assesseurs sont nommés : Laurence SEYCHAL, Sébastien ROSTAIND.

1. Élection du Maire.

Gilles DURAND se présente comme seul candidat au poste de Maire de Saint-Jean-Chambre.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Pour Gilles DURAND : 8 voix
- Pour Stéphanie CHAUSSINAND : 3 voix

➤ Gilles DURAND est élu Maire de Saint-Jean-Chambre à la majorité absolue.

Conseil Municipal - Installation

Saint-Jean-Chambre



5 juillet 2020

Handwritten initials in blue ink: JC, ND, RS, BB, CS, LS, KC, LB.

2. Allocution de Monsieur le Maire, Gilles Durand :

" Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs chers concitoyens,

C'est avec une très grande émotion que j'endosse aujourd'hui l'habit de premier magistrat de votre de notre village.

Merci aux électeurs qui dès le premier tour ont voulu témoigner par leur vote leur confiance en l'équipe « TOUS POUR SAINT-JEAN-CHAMBRE ».

Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une très grande responsabilité.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.

Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix.

La fonction de Maire est une responsabilité, un engagement que j'entends assumer pleinement au service du bien commun et de Saint-Jean-Chambre.

Pour illustrer ce que représente l'engagement à mes yeux, je me permets de partager avec vous un court texte attribué à Goethe, mais dont la paternité revient à William Hutchison Murray".

Lecture de l'engagement :

« Tant que vous ne vous engagez pas, il y a hésitation, la possibilité de se rétracter demeure et l'inefficacité domine.

En ce qui concerne tous les actes d'initiatives et de création, il est une vérité élémentaire dont l'ignorance élimine d'innombrables idées et fait avorter des projets splendides.

Dès le moment où l'on s'engage pleinement, la providence se met également en marche. Pour vous aider, se mettent en œuvre toutes sortes de choses, qui sinon n'auraient jamais eu lieu.

Tout un flot d'évènements découle de cette décision, créant en votre faveur toutes sortes d'incidents imprévus, des rencontres et des aides matérielles que vous n'auriez jamais rêvé de voir sur votre chemin.

J'ai acquis un respect profond pour un des couplets de Goethe : "Quoi que vous puissiez faire ou rêver, vous pouvez le faire, commencez. L'audace a du génie, de la puissance et de la magie." »

Source : W.H Murray - "The Scottish Himalayan Expedition" - 1951.

Avec mes colistiers nous avons œuvré tout au long de cette campagne pour expliquer notre démarche au travers de notre profession de foi.

Conseil Municipal - Installation

Saint-Jean-Chambre

5 juillet 2020

ND
RS
CS
SL
KC
BB
Y-B



Cette profession de foi devient notre feuille de route pour les six années à venir. C'est un support sur lequel j'ai eu plaisir à travailler avec mes colistiers.

Au cours de l'élaboration de ce document, j'ai constaté la richesse des personnes qui ont composé notre liste, leur pragmatisme, leur sens des responsabilités, leur créativité.

Pour ce travail ou plutôt ce partage, je leur adresse un grand merci ... au nom de la commune... et en mon nom personnel.

Nous accueillons avec bienveillance les trois colistiers de la liste "Saint-Jean-Chambre dans la continuité", je suis convaincu que nous trouverons les synergies qui nous permettront d'avancer ensemble et qui vous permettront de vous épanouir dans l'action au service notre commune.

Le contexte pour le moins chaotique de cette période nous a finalement rapprochés et nous sommes là... prêts à nous mettre au travail.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Un des points clés de notre projet est le dialogue et l'échange, nous allons donc très prochainement déployer des moyens pour créer une communication moderne et efficace soit par mail soit par SMS et pour ceux qui le souhaitent, par courrier.

Nous mettrons en place le débat public et les consultations directes seront proposées dès qu'un sujet nous paraîtra sensible ou majeur.

Vous l'avez lu... notre projet est ambitieux il dépasse parfois les moyens de la seule commune de Saint-Jean-Chambre... c'est pourquoi nous avons choisi de renforcer nos liens avec les EPCI (Établissement public de coopération intercommunal) dont nous dépendons :

Bien sûr la CAPCA (**Communauté d'Agglomérations Privas Centre Ardèche**) qui met à notre disposition de nombreux services.

Le Conseil départemental auprès duquel nous irons chercher des aides pour certains de nos projets, je pense à l'accompagnement numérique et aux nouvelles technologies.

Le PNR (**Parc naturel régional des monts d'Ardèche**) auprès duquel nous trouverons des conseils, un appui pour mettre en valeur notre patrimoine naturel et favoriser ainsi le développement touristique de notre commune et parfois quelques financements.

Avant de terminer, j'adresse un grand merci à mon épouse Frédérique qui nous a accompagnés tout au long de la campagne électorale et qui supporte aujourd'hui mes absences et dont les conseils sont souvent avisés.

Merci "

3. Création des postes d'adjoints de Saint-Jean-Chambre.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2du Code général des

Conseil Municipal - Installation

Saint-Jean-Chambre



5 juillet 2020

JC
MD
RS
CS
SL
KC
BB
YB

Collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ce qui donne pour la Commune de Saint-Jean-Chambre un effectif de trois adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de deux postes d'adjoints pour la commune de Saint-Jean-Chambre.

La proposition est mise en délibération :

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Élections des adjoints de la commune de Saint-Jean-Chambre

Monsieur le Maire propose à l'assemblée Madame Nadine DUNOYER comme première adjointe.

La proposition est mise en délibération

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Madame **Nadine DUNOYER** est élue première adjointe de la commune de Saint-Jean-Chambre.

Monsieur le Maire propose Monsieur Bernard CANAT comme deuxième adjoint.

La proposition est mise en délibération

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Monsieur **Bernard CANAT** est élu deuxième adjoint de la commune de Saint-Jean-Chambre.

5. Lecture de la charte de l' élu local.

1) « L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2) Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3) L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4) L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5) Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Conseil Municipal - Installation

Saint-Jean-Chambre



5 juillet 2020

ND
RS
CS
SL
KC
BB
YR

6) L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7) Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Source : Association des Maires de France.

6. Fixation de l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

L'ordre du tableau sera le suivant : le maire, les adjoints (par priorité de leur élection pour les communes de moins de 1000 habitants) et les conseillers municipaux selon le rapport entre le nombre de voix obtenu par chacun d'entre eux et le nombre de suffrages exprimés lors du vote.

7. Délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des Collectivités territoriales (article L 2122-22) permettant au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

La proposition est mise en délibération :

Pour : 11 contre : 0 Abstention : 0

➤ Elle est adoptée à l'unanimité.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier à Monsieur le Maire les délégations prévues dans l'article précité.
- D'autoriser le Maire à subdéléguer de telles attributions à ses adjoints.

Clôture de la séance 10h30

Émargement

Conseil Municipal - Installation

Saint-Jean-Chambre



5 juillet 2020

Handwritten initials in blue ink: ND, RS, CS, SL, JC, BB, KC, YB.

Noms-prénoms	Présents	Représentés	Absents
DURAND Gilles			
DUNOYER Nadine			
CANAT Bernard			
BALAY Blandine			
BOUVARD Yannick			
CHARRETTE Joël			
CHAUSSINAND Stéphanie			
CHIEZE Kevin			
DREUMONT Jules			
ROSTAIND Sébastien			
SEYCHAL Laurence			